



Institut International du Multimédia (IIM)

TARIFICATION FORMATION DEVELOPPEUR JEU VIDEO 2010/2011

| | | |
|---------------------------------|---|--|
| Où envoyer votre candidature ? | PÔLE UNIVERSITAIRE LEONARD DE VINCI Institut International du Multimédia 92916 PARIS LA DÉFENSE CEDEX Tél +33 1 41 16 70 82 / Fax +33 1 41 16 75 75 | |
| Frais de dossier de candidature | 100€ | Par chèque, à l'ordre de l'Association Léonard de Vinci. |
| Droits de scolarité annuels | 5 100 € | Plein tarif |
| Acompte d'inscription | 720 € | Par chèque, à l'ordre de l'Association Léonard de Vinci. (déductible des droits de scolarité) |
| Cotisation Sécurité Sociale | 202 € | Par chèque, à l'ordre de l'Association Léonard de Vinci. |

MODALITÉS DE RÈGLEMENT DES DROITS DE SCOLARITE

- Par prélèvement bancaire, en 8 mensualités sans frais (montant de l'acompte d'inscription déduit du premier prélèvement) selon l'échéancier suivant : 31 octobre, 30 novembre, 31 décembre, 31 janvier, 28 février, 31 mars, 30 avril, 31 mai.

L'autorisation de prélèvement automatique, accompagnée d'un RIB, doit être impérativement jointe au dossier d'inscription.

- **Ou en une seule fois, par chèque, à l'ordre de l'Association Léonard de Vinci.**

Le nom de l'étudiant, la formation choisie ainsi que l'année d'intégration doivent être reportés au dos du chèque.

RETRACTATION

L'inscription avec engagement de règlement des frais d'études autorise l'étudiant à se rétracter, quel qu'en soit le motif, dans un délai de sept jours à compter de la date de signature du bulletin d'inscription. Au delà des sept jours, l'inscription est considérée comme définitive et l'acompte d'inscription restera acquis à l'Association Léonard de Vinci.